



ADOLESCENCE, RUPTURE ET NOUVELLES ADDICTIONS
ADOLESCENCIA, RUPTURA Y NUEVAS ADICCIONES

BUENOS AIRES
3 ET 4 AVRIL 2017 – 3 Y 4 DE ABRIL 2017

Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF)

Affilié à :





TRANSITION À LA VIE ADULTE DE JEUNES VULNÉRABLES – PRATIQUES COURANTES ET PROMETTEUSES AU QUÉBEC

Présentation de France Nadeau

Bonjour, je me présente - France Nadeau, chef de service aux affaires administratives et scientifiques de la recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. Plus spécifiquement, je suis rattachée au Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles. Ma présentation a pour thème la transition à la vie adulte de jeunes vulnérables. Je vais vous présenter les pratiques courantes en application actuellement au sein de notre établissement ainsi que les pratiques prometteuses en développement.



Canada, Québec, Québec



Le Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles est situé dans la ville de Québec, dans la province de Québec au Canada.



PLAN DE PRÉSENTATION

- Composition du Centre
- Programmation scientifique
- Clientèle jeunes en difficulté – pourquoi s'y intéresser ?
- Transition à la vie adulte – pourquoi s'y intéresser ?
- Politiques canadiennes
- Transition vie adulte pratiques cliniques – à Québec
- Transition à la vie adulte – PQJ
- Transition vie adulte Grille d'évaluation du besoin de soutien
- Transition à la vie adulte – autres pratiques
- Transition à la vie adulte après 18 ans
- Politiques et plans d'action actuels
- Références

Dans le cadre de cette présentation, je vais vous parler d'une importante rupture dans la vie des jeunes suivis en protection de la jeunesse, soit celle qui a lieu au moment où un jeune placé en milieu substitut atteint l'âge de la majorité qui est fixée à 18 ans au Québec. Les jeunes que nous accompagnons sont ceux qui ont vécu de nombreuses ruptures tout au long de leur développement et ceux qui sont les plus vulnérables aux dépendances de toutes sortes – alcool, drogues, sexe, jeux, etc. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vais vous présenter mon milieu de travail ainsi que la programmation scientifique de notre centre de recherche. Suivra une brève présentation du profil des jeunes que nous accompagnons et la raison pour laquelle il est important de se préoccuper de leur passage à la vie adulte. Il sera aussi question des travaux réalisés dans ce domaine par les chercheurs membres de notre centre de recherche. Je ferai ensuite le survol des politiques canadiennes en ce qui a trait à l'âge de la majorité et présenterai quelques bonifications apportées à ces politiques afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes suivis en protection de la jeunesse. La section suivante concernera les pratiques courantes et en développement au sein de notre établissement. Finalement, il sera question d'initiatives locales de la région de Québec en matière d'accompagnement de jeunes qui transitent à l'âge adulte ainsi que des politiques et plans d'action en cours actuellement au Québec.



COMPOSITION DU CENTRE

- 32 chercheurs réguliers répartis dans 6 universités québécoises
- 15 chercheurs collaborateurs
- 6 chercheurs internationaux
- Une équipe de 15 professionnels de recherche







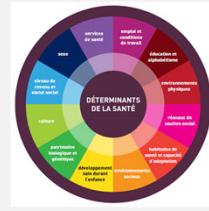


PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE

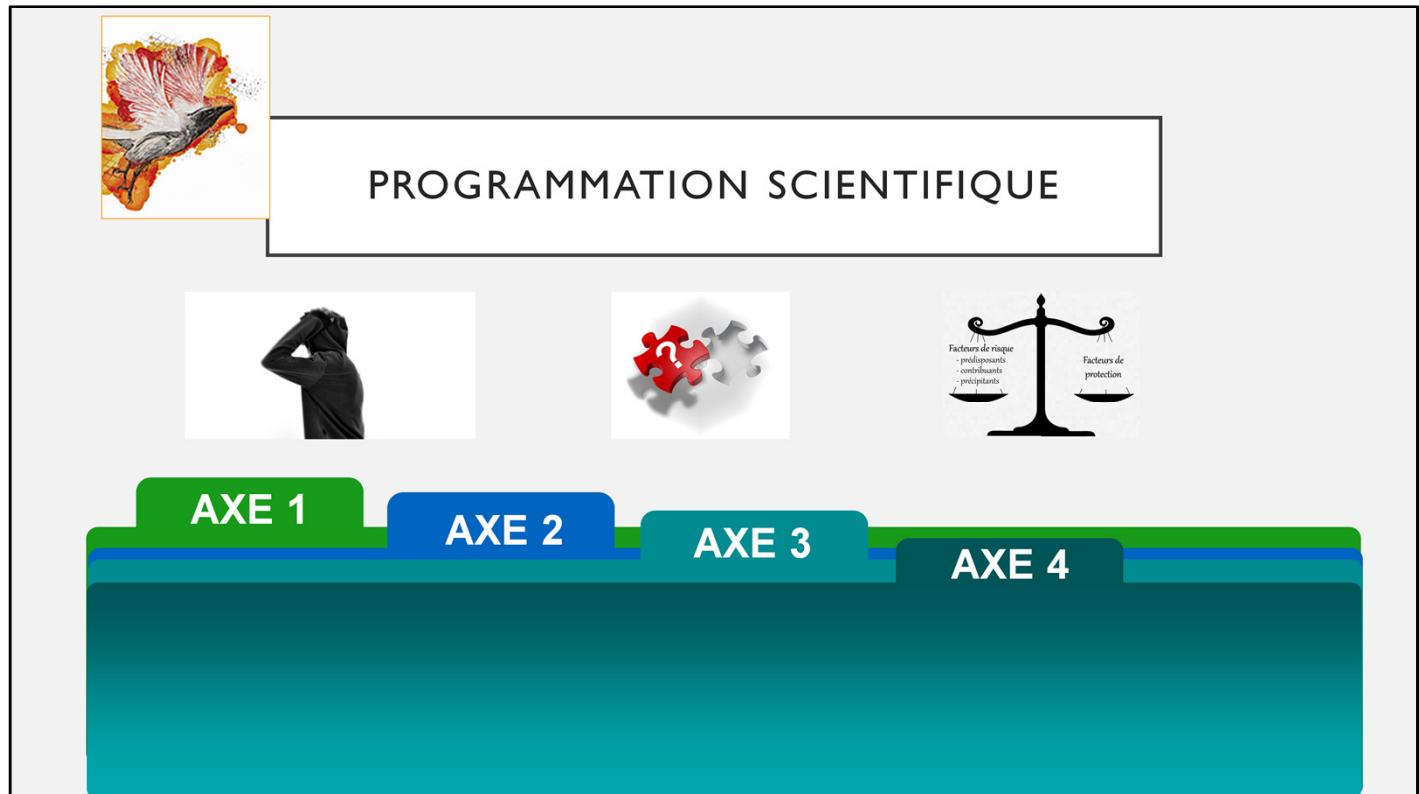
Le Cadre de référence pour la désignation universitaire des établissements du secteur des services sociaux



Amélioration des connaissances sur :



Dans son cadre de référence pour la désignation universitaire des établissements du secteur des services sociaux, le MSSS balise l'élaboration de la programmation scientifique des instituts universitaires. Un établissement reconnu institut universitaire doit développer une programmation de recherche visant «l'amélioration des connaissances sur les problèmes sociaux, leurs déterminants et les groupes vulnérables, ainsi qu'une meilleure prestation des services, des programmes et des pratiques professionnelles, notamment auprès des jeunes en difficulté et leur famille» (Référence : CJQ-IU - programmation de recherche révisée, p. 2)



L'objectif principal de notre programmation de recherche vise l'amélioration des services offerts aux jeunes vulnérables et à leur famille sur la base des connaissances scientifiques disponibles. Basée sur l'approche bioécologique, la programmation de recherche s'appuie sur trois grands principes :

1. Le jeune participe activement à son développement – il s'agit donc d'un informateur de premier plan
2. L'enfant et son environnement sont des systèmes qui s'influencent mutuellement. Le développement se produit «en contexte»
3. Certains facteurs de risque et de protection ont une influence directe sur le développement de l'enfant (ex. tempérament, qualité des relations parents-enfants, fonctionnement familiale, etc.)

Ayant comme principale préoccupation le bien-être et le développement optimal des jeunes et des familles, la recherche au sein de notre centre de recherche se concentre principalement autour de quatre axes (Référence : Résumé de la programmation scientifique, p. 2).



PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE

AXE 1

L'amélioration des connaissances sur le développement et l'adaptation des jeunes vulnérables

AXE 2

AXE 3

AXE 4

L'objectif du premier axe soit **l'amélioration des connaissances sur le développement et l'adaptation des jeunes vulnérables** est d'améliorer les connaissances sur les caractéristiques personnelles des jeunes vulnérables, leurs différents parcours développementaux et les troubles d'adaptation qui y sont associés. Les recherches associées à cet axe sont réparties en trois volets répondant aux clientèles cibles :

Volet 1 – Les jeunes victimes de maltraitance

Volet 2 – Les jeunes présentant des problèmes de comportement sérieux, en concomitance ou non avec des troubles mentaux.

Volet 3 – Les jeunes qui reçoivent des services de protection de la jeunesse et qui vivent une transition vers l'âge adulte



PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE

AXE 2

L'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des familles de jeunes vulnérables

AXE 3

AXE 4

Le second axe soit **l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des familles de jeunes vulnérables** vise à dresser le portrait des familles des jeunes vulnérables et à évaluer l'impact du fonctionnement des familles sur le développement de ces jeunes.



PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE

AXE 3

Le développement des connaissances sur les services offerts aux jeunes vulnérables et à leur famille

AXE 4

Le troisième axe de recherche soit **le développement des connaissances sur les services offerts aux jeunes vulnérables et à leur famille** vise l'amélioration des connaissances sur les services offerts afin d'évaluer leur adéquation au regard des caractéristiques des jeunes et des familles et leurs effets sur l'évolution de ces jeunes et de ces familles.



PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE

AXE 4

L'évaluation des pratiques, des services et des programmes offerts aux jeunes vulnérables et à leur famille

Le quatrième et dernier axe de recherche de notre programmation soit **l'évaluation des pratiques, des services et des programmes offerts aux jeunes vulnérables et à leur famille** vise à soutenir la réalisation d'évaluations de pratiques, services et programmes d'intervention mis en place dans l'établissement et à tenir un registre des méthodes et modèles utilisés pour évaluer les services et les programmes d'intervention.



CLIENTÈLE JEUNES EN DIFFICULTÉ POURQUOI S'Y INTÉRESSER ?



Haut risque social



Surreprésentés
dans les services



Transitions
nombreuses



Expériences
précoce - impact

Pourquoi s'intéresser à la clientèle suivies en protection de la jeunesse ?

Outre notre préoccupation pour le bien-être et le développement optimal de ces jeunes et de ces familles, la clientèle des centres jeunesse est :

souvent à très haut risque social;

souvent surreprésentées dans l'ensemble des services sociaux, éducatifs, de santé et correctionnels de la province;

souvent confronté à des situations de transition qui méritent d'être mieux compris car ils impliquent la société dans son ensemble;

Le vécu de ces jeunes permet aux chercheurs de poser des questions fondamentales importantes sur le développement des individus et sur la manière dont les expériences de vie précoces et celles qui ont cours tout au long de la vie interagissent avec les caractéristiques de l'individu pour façonner son adaptation.



TRANSITION À LA VIE ADULTE POURQUOI S'Y INTÉRESSER ?

Étape de vie majeure – période critique



Jeunes ne peuvent assumer rôles/responsabilités d'adulte



Pourquoi s'intéresser à la transition à la vie adulte ?

Pour des jeunes vulnérables, la transition à la vie adulte et plus spécifiquement la **rupture d'alliance** qu'elle suppose constitue une étape de vie majeur et une période critique à laquelle nous devons nous attarder. En effet, ces jeunes sont surreprésentés dans plusieurs problématiques sociales (itinérance, problème de santé mentale et problèmes de dépendance variées). Sur le plan collectif, la non participation citoyenne de ces jeunes entraîne des **coûts importants sur le plan financier** certes, mais plus encore sur le plan humain. Ces coûts sont significativement plus élevés à long terme que le seraient les frais associés au prolongement temporaire des services visant à prévenir les difficultés des jeunes adultes qui arrive à la fin de leur placement. Les auteurs reconnaissent que les services se terminent à un moment où les jeunes ne sont pas prêts à assumer les **rôles et les responsabilités** de la vie adulte. Leurs besoins sont encore nombreux sur les plans de la **santé mentale, socioaffectif et développemental** et ces besoins s'étendent de la période de préparation à la transition à la vie adulte jusqu'au suivi d'après placement. On estime que la période critique se situe entre 18 et 25 ans.



POLITIQUES CANADIENNES

18

Six provinces : Québec, Saskatchewan, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Alberta, Ontario

19

Sept provinces ou territoires : Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires de Nord-Ouest et Nunavut

Pour les jeunes suivis en protection de la jeunesse, possibilité de prolonger les services aux jeunes ayant reçu des services d'hébergement jusqu'à leur majorité.

Politiques canadiennes

Au Canada, l'âge de la majorité varie entre 18 et 19 ans, selon les provinces. L'âge de la majorité légale est de 18 ans pour six provinces canadiennes, dont le Québec, et de 19 ans pour les sept autres provinces et territoires.

Mentionnons que les services de protection de la jeunesse relèvent d'une responsabilité provinciale. Sur le plan légal, c'est à l'âge de la majorité que la prise en charge se termine. Toutes les lois provinciales canadiennes en matière de protection de la jeunesse prévoient la possibilité de prolonger l'offre de services aux jeunes ayant été hébergés jusqu'à leur majorité. Par exemple :

En Ontario, les lois entourant la continuité des services ont fait l'objet de modifications en 2014. Tous les jeunes en placement avant la majorité peuvent poursuivre leurs services et recevoir de l'aide financière jusqu'à l'âge de 25 ans. Il existe également une politique de retour inconditionnelle pour un jeune qui change d'idée après avoir décidé de mettre fin à l'offre de services.

En Saskatchewan et à l'Île-du-Prince-Édouard il y a prolongement des services jusqu'à 21 ans pour tout jeune en placement si celui-ci poursuit des études ou s'il y a des circonstances particulières nécessitant des services spécifiques.

Au Manitoba tous les jeunes en placement peuvent prolonger leurs services jusqu'à l'âge de 21 ans sur demande.

En Alberta tous les jeunes ont la possibilité de poursuivre l'offre de services et de recevoir de l'aide financière jusqu'à 22 ans.

En ce qui a trait aux provinces et territoires où l'âge de la majorité est de 19 ans :

La Nouvelle-Écosse prévoit que le tribunal jeunesse peut prolonger un placement jusqu'à l'âge de 21 ans si le jeune est aux études ou s'il présente une condition particulière.

Au Nouveau-Brunswick le statut d'étudiant ou une problématique qui entrave l'autonomie peut permettre de prolonger les services jusqu'à l'âge de 24 ans.

À Terre-Neuve et au Labrador il y a une possibilité de prolongation de l'offre de services jusqu'à l'âge de 21 ans pour tous les jeunes s'ils poursuivent leurs études ou s'ils participent à un programme de réhabilitation.

En Colombie-Britannique des ententes de prolongation d'une durée de 24 mois chacune peuvent être signées, jusqu'à l'âge maximal de 24 ans. Chaque cas de prolongement fait l'objet d'une évaluation et plusieurs conditions doivent être réunies (conditions néfastes importantes, besoin imminent de protection et de soins, absence de soutien et engagement explicite du jeune).

Au Yukon les services de soutien à la transition à la vie adulte sont offerts à tous les jeunes et peuvent se poursuivre jusqu'à l'âge de 24 ans.

Les lois entourant la continuité des services ont aussi fait l'objet de modifications en 2014 aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Ces deux territoires ont repoussé l'âge de fin des services à 26 ans. C'est ainsi qu'une entente de prolongement des services de soutien peut se conclure, à raison de 6 mois à la fois, jusqu'à l'âge de 26 ans sans condition

(Référence : ETMI PQJ, p.



TRANSITION À LA VIE ADULTE PRATIQUES CLINIQUES À QUÉBEC



Suivis psychosociaux ; SOCEN ; PCA

(<http://pca.msss.gouv.qc.ca/doc/GuidePCA29/vnr2014.pdf>)



Logement; emploi; développement d'un réseau social



PQJ - encadrer, qualifier et réseauter -16 à 19 ans



Tel que mentionné, au Québec l'âge de la majorité est fixé à 18 ans. Pour ces jeunes qui atteignent 18 ans en contexte de placement, les délais de renvoi sont habituellement rigides. Légalement, l'ordonnance de placement cesse d'avoir effet à cet âge (LPJ, sec.IV, art.64). Sur le plan strictement légal, l'âge de la majorité représente l'étape où la plupart des jeunes ont atteint un niveau de développement qui leur permet d'exercer leurs droits en tant qu'adulte et d'assumer les responsabilités qui en découlent. Cependant, force est d'admettre que plusieurs parmi les jeunes placés ne sont pas en mesure d'assumer pleinement des responsabilités d'adulte. De fait, les intervenants et les parents d'accueil s'entendent habituellement pour dire que les jeunes qui quittent le réseau des services sociaux à ou vers l'âge de 18 ans sont mal outillés pour faire face aux exigences de la vie après le placement. La tâche qui consiste à outiller un jeune afin qu'il devienne un adulte autonome, capable d'assumer ses responsabilités et de subvenir à ses propres besoins figure parmi les responsabilités qui relèvent des parents. Les intervenants du réseau québécois se sentent donc «responsables» de préparer les jeunes qu'ils accompagnent à cette importante transition et aux nombreuses défis qui les attendent. Malheureusement, mise à part quelques rares exceptions, peu de jeunes peuvent se vanter d'avoir quitté le réseau en ayant le sentiment d'avoir en main tous les outils nécessaires à cette importante transition vers la vie adulte.

Au Québec, quels sont les pratiques cliniques courantes auprès des jeunes qui reçoivent des services du réseau avant l'âge de 18 ans ?

D'abord, les *suivis psychosociaux* réguliers – par exemple les suivis dans le milieu, les

placements en famille d'accueil, en foyer de groupe ou en centre de réadaptation. Chaque jeune se voit assigner une personne autorisée qui voit à l'actualisation du plan d'intervention clinique de l'enfant et l'accompagne tout au long de son cheminement.

L'approche *S'occuper des enfants ou SOCEN*, quant à elle, s'adresse aux jeunes placés en famille d'accueil. Inspirée de travaux réalisés en Angleterre, cette approche vise à s'assurer que les jeunes trouvent réponses à leurs besoins au même titre qu'un enfant qui évolue dans son milieu familial. Dans le cadre de cette approche, les intervenants sont invités à remplir annuellement un cahier qui adresse les besoins développementaux des enfants en lien avec son développement. En tout, 7 aspects du développement sont explorés (santé, éducation, développement comportemental et affectif, identité, relations familiales et sociale, présentation de soi et les habiletés à prendre soin de soi).

Le *Plan de cheminement à l'autonomie ou PCA* est un outil d'intervention qui porte sur la transition à la vie adulte et qui est adapté au contexte québécois. Il résulte de son utilisation un plan d'intervention détaillé et spécifique à la transition à la vie adulte, à partir duquel les intervenants peuvent orienter leur accompagnement. (ACJQ, 2014; Goyette, Robert et Yergeau, 2013).

Dans la région de Québec, on dénombre plusieurs *organismes communautaires* dont la mission vise l'accompagnement de jeunes vulnérables afin de les soutenir dans la recherche d'un emploi, d'un logement ou dans le développement d'un réseau social. Plusieurs organismes et associations communautaires de la région de Québec travaillent de concert et proposent des initiatives conjointes qui visent à élargir un réseau de soutien en plein déploiement.

Le *Programme qualification des jeunes* est destiné à des garçons et à des filles qui reçoivent des services d'un centre jeunesse et pour lesquels le passage à la vie autonome et l'insertion professionnelle présentent des défis importants. Ce programme d'une durée de trois ans prévoit un accompagnement individualisé intensif par un intervenant du programme jeunesse spécifiquement formé aux principes du programme. Le PQJ se distingue des services habituellement dispensés dans le réseau parce qu'il se poursuit au-delà de l'âge de la majorité, permettant ainsi le maintien d'un intervenant social significatif dans la vie des jeunes particulièrement vulnérables.



TRANSITION À LA VIE ADULTE PQJ

Le Programme Qualification des Jeunes (PQJ)

- 820 jeunes âgés entre 16 et 19 ans chaque année;
- Visent les jeunes qui...
 - ont connu de longues périodes de placement;
 - ne peuvent pas réintégrer leur milieu familial;
 - doivent développer des compétences pour la vie autonome;
 - n'ont pas de projet précis à la scolarisation/formation;
 - ont un réseau social précaire;
 - manifestent une faible estime de soi;
 - ont des difficultés à attendre la gratification, à respecter les consignes et à s'imposer des limites;
 - présentent un pronostic sombre pour l'intégration sociale.

Le Programme Qualification des Jeunes (PQJ)

- C'est 10 jeunes pour 1 intervenant;
- C'est un suivi intensif qui se prolonge jusqu'à 19 ans;
- C'est un programme qui comporte trois volets:
 - la préparation à la vie autonome
 - la qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle
 - le développement d'un réseau social et de soutien

Plus spécifiquement, le *Programme Qualification des Jeunes (PQJ)* est implanté dans les 16 centres jeunesse de la province de Québec depuis 2008. Ce programme dessert en moyenne 820 jeunes âgés de 16 à 19 ans chaque année. Les critères de sélection visent particulièrement des jeunes qui présentent un nombre important de facteurs de risque par rapport à leur future insertion sociale et professionnelle à l'âge adulte :

- ☒ avoir un dossier ouvert en centre jeunesse;
- ☒ être âgé de 16 ans plus ou moins trois mois;
- ☒ s'inscrire au programme de façon volontaire;
- ☒ avoir connu de longues périodes de placement;
- ☒ ne pas avoir de possibilités de réintégrer le milieu familial;
- ☒ devoir développer des compétences pour la vie autonome;
- ☒ ne pas avoir de projet précis par rapport à la scolarisation/formation;
- ☒ avoir un réseau social précaire;
- ☒ manifester de l'insécurité et une faible estime de soi;
- ☒ avoir des difficultés à atteindre la gratification, à respecter les consignes et s'imposer des limites;
- ☒ présenter un pronostic sombre pour l'intégration sociale à la majorité.

Chaque intervenant suit environ 10 jeunes. Le suivi est intensif et se prolonge jusqu'à 19 ans pour assurer la présence de l'intervenant significatif dans l'année suivant la fin des services réguliers. Le PQJ comporte trois volets ciblant chacun un objectif : la préparation à la vie autonome, la qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle et le développement d'un réseau social et de soutien (Association des centres jeunesse du

Québec [ACJQ], 2006a).



TRANSITION À LA VIE ADULTE GRILLE D'ÉVALUATION DU BESOIN DE SOUTIEN



Grille d'évaluation du besoin de soutien de l'adolescent(e) en matière d'autonomie

- Cible le niveau de soutien et d'accompagnement de l'adolescent(e) en vue du passage à la vie adulte.
- Évalue le besoin de soutien dans trois axes:
 1. Autonomie cognitive – capacité d'évaluer les possibilités, la définition des buts et l'adhésion aux valeurs
 2. Autonomie émotionnelle et relationnelle – capacité à entrer en relation, susceptibilité à l'influence des pairs, image de soi
 3. Autonomie fonctionnelle – capacité à prendre soin de soi, à se mettre en action et à réguler ses comportements
- Chaque axe se divise en dimensions qui correspondent à des aspects concrets à évaluer

Parmi les travaux de développement récents ou en cours, les intervenants du PQJ ont sollicité les chercheurs membres de notre centre de recherche afin de valider et perfeufliner un outil d'évaluation permettant de cibler le niveau de soutien et d'accompagnement nécessaire en vue du passage à la vie adulte. **La grille d'évaluation du besoin de soutien de l'adolescent(e) en matière d'autonomie** évalue le besoin de soutien à partir de trois axes, qui correspondent chacun à une forme d'autonomie.

On trouve d'abord l'axe de l'autonomie cognitive, qui s'intéresse à la capacité d'évaluer les possibilités, la définition des buts et l'adhésion aux valeurs.

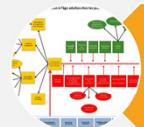
Ensuite, l'autonomie émotionnelle et relationnelle – ce qui inclut l'image de soi positive et la capacité à entrer en relation.

Finalement, le troisième axe correspond à l'autonomie fonctionnelle dont la capacité à prendre soin de soi, à se mettre en action et à réguler ses comportements.

Chaque axe se divise en dimensions qui correspondent à des aspects concrets à évaluer. Pour chaque dimension, l'évaluateur doit spécifier le besoin de soutien (faire-faire ; faire-avec ; faire-pour). Une colonne commentaires a été prévue afin de permettre à l'évaluateur de nuancer ou d'apporter des précisions au besoin.



TRANSITION À LA VIE ADULTE AUTRES PRATIQUES



Carte conceptuelle transition vie adulte
(R. Pauzé)



Projet «Mousquetaires» - évaluation
(M. Turcotte)



Outil CerveAu – compréhension et prévention
des atteintes neuropsychologiques
(C. Cellard)



Parmi les travaux en cours ou en développement, voici trois initiatives prometteuses :

La carte conceptuelle sur la transition à la vie adulte

Élaborées à partir d'une recension d'écrits scientifiques visant à préciser les facteurs de risque et de protection des jeunes qui vivent une transition à la vie adulte, la carte conceptuelle sur la transition à la vie adulte se veut un outil clinique à l'intention des intervenants sociaux. Les facteurs de risque et de protection sont à l'origine de protocoles d'évaluation qui permettent de dresser un portrait clinique des jeunes qui reçoivent des services de protection.

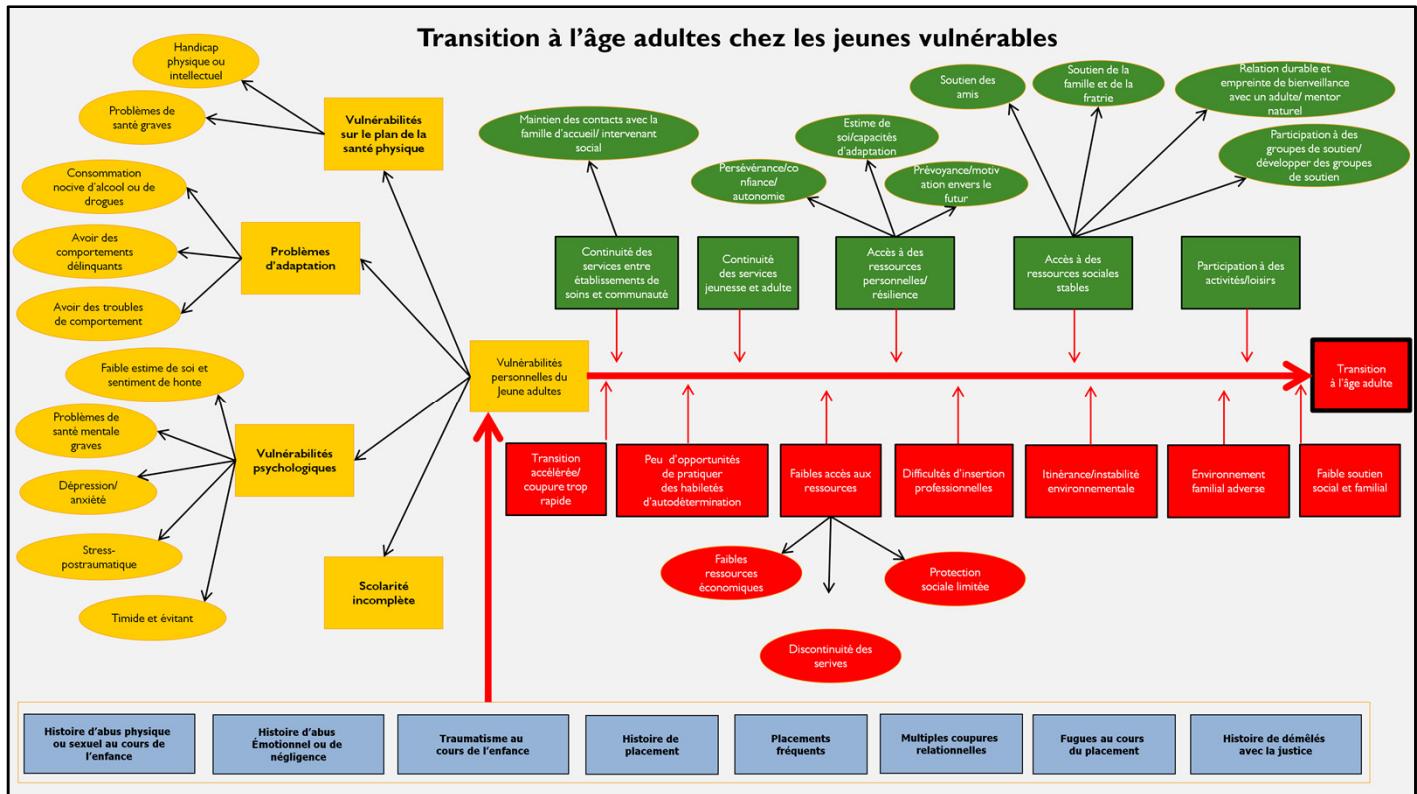
La seconde initiative, le Projet Mousquetaires

Mise sur une démarche artistique de groupe (ici, la composition et l'interprétation d'une chanson à portée sociale) pour travailler les habiletés sociales des adolescents et adolescentes placés en centre de réadaptation et valoriser leur participation citoyenne. Le projet prend place sur 10 à 12 semaines, à la hauteur d'une rencontre de groupe de deux heures par semaine et de rencontres individuelles au besoin. Tous les talents des jeunes participants sont exploités : danse, écriture, dessin, interprétation, photo, etc.

Le troisième projet est l'Outil CerveAu

Ou Compréhension et pRéVENTion des Atteintes neuropsychologiques. Développé en partenariat entre des étudiants de l'Université Laval et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN), cet outil rassemble des informations sur le fonctionnement neuropsychologique des jeunes âgés entre 12 et 17

ans. Les facteurs de risque associés à la présence de difficultés sont présentés ainsi que les conséquences pouvant découler de ces difficultés non prises en charge afin de soutenir le travail des intervenants. Cet outil vise à outiller les intervenants afin qu'ils développent une meilleure connaissance des enjeux du développement neuropsychologiques des jeunes suivis en protection de la jeunesse. Cet outil présente un potentiel de diffusion et d'utilisation au sein de la communauté, notamment auprès d'employeurs de jeunes qui présentent des difficultés d'adaptation sociale.



Vulnérabilités du jeune :

Dans le cadre de la transition à la vie adulte on parle de
Vulnérabilités sur le plan de la santé physique
Problèmes d'adaptation
Vulnérabilités psychologiques
Scolarité incomplète

Parmi les facteurs de risque identifiés ont retrouvé :

Transition accélérée/coupure trop rapide
 Peu d'opportunités de pratiquer des habiletés d'autodétermination
 Faibles accès aux ressources
 Difficultés d'insertion professionnelles
 Itinérance/instabilité environnementale
 Environnement familial adverse
 Faible soutien social et familial

Voici les facteurs de protection identifiés dans la littérature :

Continuité des services entre établissements de soins et la communauté
 Continuité des services jeunesse et adulte
 Accès à des ressources personnelles/résilience
 Accès à des ressources sociales stables
 Participation à des activités/loisirs



TRANSITION À LA VIE ADULTE APRÈS 18 ANS



Réseau
l'intersection
de Québec

(facebook.com/reseaulintersectiondequebec.com)

Programmation
2016-2017
Transition vie
adulte

(lesparadoxesdelatransition.com)

Un jeune à
l'agenda
Mentorat

La fin du séjour en centre de réadaptation est souvent abrupte et les liens sont, de ce fait, brusquement rompus. Cette situation s'avère particulièrement difficile pour les jeunes ayant fait l'objet d'abandon ou ayant été considérablement ballottés dans leur vie ainsi que pour les jeunes qui ont des besoins spécifiques (handicap, santé mentale, TSA, etc.).

Après avoir travaillé si fort afin de créer une alliance thérapeutique avec le jeune, l'intervenant se voit contraint de le laisser partir trop souvent sans l'accompagnement nécessaire pour assurer cette importante transition.

Pour pallier à cette rupture d'alliance, quelques initiatives prometteuses sont en cours à Québec. Outre les services offerts par les organismes communautaires de la région de Québec, le Réseau l'Intersection de Québec est un organisme à but non lucratif « par, pour et avec » des jeunes ayant reçu des services sociaux et qui a pour mission de les accompagner afin de faciliter leur passage à la vie adulte.

Dans une perspective de rayonnement et de centralisation des différentes réalisations locales, le site Internet « les paradoxes de la transition.com » se veut une vitrine conçue pour permettre aux visiteurs d'en savoir plus sur une programmation d'activités sur la transition à la vie adulte proposées en 2016-2017 suite à un colloque sur le sujet. Certaines activités sont toujours en cours. Une journée bilan sur la transition à la vie adulte est en préparation et aura lieu le 25 avril dans la ville de Québec.

Le projet de mentorat quant à lui résulte d'un stage étudiant en psychoéducation. Le projet

élaboré vise à soutenir les jeunes en difficulté au moment de leur passage à la vie adulte en leur permettant de créer des liens avec au moins un adulte qui deviendra une personne-ressource pour eux. Les adultes recrutés ont un parcours de vie similaire à celui des jeunes qui font l'objet de ce mentorat.



POLITIQUES ET PLANS D'ACTION ACTUELS



27 février 2014 –
Ensemble pour éviter la
rue et en sortir –
Politique de lutte à
l'itinérance



7 décembre 2014 – Plan
d'action interministériel
en itinérance 2015-2020



23 avril 2015
Politique québécoise
de la jeunesse –
stratégie d'action
2015-2021



9 octobre 2015 –
Plan d'action en santé
mentale 2015-2020

En terminant, soulignons quelques initiatives gouvernementales :

La politique «*Ensemble, pour éviter la rue et en sortir – Politique nationale de lutte à l'itinérance. Du MSSS lancée en 2014* se veut une contribution à l'émergence d'une nouvelle conscience et d'une mobilisation collective afin de prévenir et de contrer l'itinérance. Elle cible 5 axes d'intervention prioritaires :

- 1 – le logement;
- 2 – les services de santé et les services sociaux;
- 3 – le revenu;
- 4 – l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion professionnelle;
- 5 – la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation.

Cette politique s'appuie sur la participation de 13 ministères et organismes gouvernementaux.

En conformité avec les orientations fondamentales de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 «*Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance – Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020* » engage quant à lui le gouvernement et ses partenaires dans des actions destinées à prévenir et à réduire l'itinérance.

Lors du lancement de la nouvelle stratégie d'action jeunesse 2015-2020 – sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse – le premier ministre Philippe Couillard réitère

l'importance d'appuyer les jeunes Québécoises et Québécois dans leur transition vers l'autonomie et de les soutenir dans leur engagement à participer activement au développement de leurs communautés et du Québec tout entier...un nouveau partenariat est annoncé avec le réseau des 110 carrefours jeunesse-emploi du Québec qui ont le mandat d'assurer une action ciblée et personnalisée dans toute les régions [du Québec] et à offrir des services directs aux jeunes et à permettre le financement de projets par, pour et près des jeunes.

La section 5 du plan d'action en santé mentale «*Faire ensemble et autrement – Plan d'action en santé mentale 2015-2020* » est entièrement consacrée aux jeunes. Il y est question des mesures à poursuivre ou à entreprendre en vue de soutenir le développement optimal des enfants. On y parle notamment des services destinés aux jeunes atteints d'un troubles mentaux qui reçoivent des services dans le cadre de la LPJ.

Ainsi, on voit qu'au Québec les initiatives sont nombreuses et les acteurs mobilisés. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le passage à la vie adulte de jeunes ayant reçu des services de la protection de la jeunesse. Mais nous sommes sur la bonne voie. Merci pour votre attention.



RÉFÉRENCES

- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). (2006). *Guide d'application du programme Qualification des jeunes*. Québec :Auteur.
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). (2006). *Programme Qualification des jeunes (PQ)*. Récupéré du site : <http://acjq.dev.kaluxo.com/?3EC45ADF-FDAC-4091-B1E8-668194B820FA>
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). (2014). *Plan de cheminement vers l'autonomie*. Récupéré sur www.acjq.qc.ca.
- Beaumier, I., Simard, M.C., Lépine, R. et Labrecque, L. (2013). *Développement d'un outil de sensibilisation destiné aux parents d'accueil et aux intervenants ayant reçu la formation à l'approche S'occuper des enfants (SOCEN) : «Roulette SOCEN» - Évaluation du projet*. Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire. Québec, 9 p.
- Bussières, ÈL et coll. (2015). *L'efficacité et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie adulte. Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en services sociaux*. Installation Centre jeunesse de Québec. Québec, 186 p.



RÉFÉRENCES

- Cadre de référence pour la désignation universitaire des établissements du secteur des services sociaux : Mission, principes et critères. Gouvernement du Québec, Québec. (2010), 35 p.
- Child and Family Services Act (Saskatchewan), SS (1989-1990, c. C-7.2). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/52bc4>
- Child Protection Act (Île-du-Prince-Édouard), RSPEI (1988, c. C-5.1). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/524wz>.
- Child, Family and Community Services Regulation (Colombie-Britannique), BC Reg 527/95. Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/5297x>.
- Child, Youth and Family Enhancement Act (Alberta), RSA (2000, c. C-12). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/52d7c>.
- Child and Family Services Act (Nouvelle-Écosse), SNS (1990, c. 5). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/jqcv>.



RÉFÉRENCES

- Children and Youth Care and Protection Act (Terre-Neuve et Labrador), SNL (2010, c. C-12.2). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/528xt>
- Dufour, G., Iturriastillo, J., Turcotte, M. et collègues (2017). *Grille d'évaluation du besoin de soutien de l'adolescent(e) en matière d'autonomie*. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. Québec.
- Gouvernement du Québec (2010). Manuel de référence sur la protection de la jeunesse. Québec, Québec: Gouvernement du Québec.
- Goyette, M., Robert, E. et Yergeau, É. (2013). La continuité des services auprès des jeunes en difficulté : le cas du projet plan de cheminement vers l'autonomie. Montréal : Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et de populations vulnérables (CREVA), ENAP.
- Loi sur les services à l'enfance et à la famille (Ontario), LRO, (1990, c.C-11). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/q41q>.
- Loi sur les services à l'enfance et à la famille (Territoires de Nord-Ouest et Nunavut), LTNO, (1997, c. I-13). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/l2nk>.



RÉFÉRENCES

- Loi sur les services à l'enfance et à la famille (Yukon), LY, (2008, c. I). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/pglw>.
- Loi sur les services à l'enfance et à la famille (Manitoba), (CPLM c. c-80). Récupéré du site : <http://c080ei.php>
- Loi sur les services à la famille (Nouveau-Brunswick), SBN, (1980, c. F-2.2). Récupéré du site : <http://canlii.ca/t/5258q>.
- Nadeau, F. Le passage autonome chez les jeunes ayant vécu un placement en milieu substitut. Mémoire de maîtrise. 2000.
- Pauzé, Robert, 2013. *Bien-être et développement des enfants et des familles vulnérables : besoins, droits et services*. Résumé de la programmation scientifique. Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire, 16 p.
- Pauzé, R. (2017). *Carte conceptuelle sur la transition à l'âge adulte chez les jeunes vulnérables*. Centre de recherche de l'Institut universitaire du Centre jeunesse de Québec. Québec, Canada
- Turcotte, M. (2016). *Projet Mousquetaires. Exploration de la nature de ses effets et des conditions essentielles à son succès*. Centre de recherche de l'Institut universitaire du Centre jeunesse de Québec. Québec. 38 p.